

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valérie Lupien Thiffault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8fcedae00bc5fdf6f49dbc77>

Date d'obtention : 2023-08-11 17:22:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime.

Adopter une posture de bienveillance et de support auprès des individus.

2. Évaluer l'incident.

Remplir toutes les sections de la grille d'évaluation en utilisant les questions proposées.

3. Vérifier l'information.

Rencontrer les témoins de l'incident seul à seul, utiliser la grille d'évaluation et leur demander de ne pas parler de l'incident.

3.1. Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

4.1 Si je juge qu'il s'agit d'un acte malveillant: Contacter le service de police (ici Policière-éducatrice). Vérifier avec elle quand et comment la victime et ses parents seront contactés. C'est la police qui continuera l'enquête.

4.4 Si je juge qu'il s'agit d'un acte impulsif: Vérifier les politiques de l'école ainsi que les articles de loi et parler au jeune instigateur pour avoir sa version des faits.

Protéger l'identité des élèves concernés (confidentialité).

Confisquer le téléphone : à l'aide du sac fourni en demandant au jeune de l'éteindre au préalable.

Communiquer avec le service de police (ici, policière éducatrice) pour l'informer de la situation et lui remettre le téléphone.

5. Contacter les parents de la victime, de l'instigateur et des autres élèves impliqués pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.

Offrir du soutien à la victime et aux témoins.

Collaborer avec le service de police sans toutefois exercer un rôle de mandataire lors de l'enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est unique et qu'il faut prendre le temps de bien analyser chacune d'entre elles.

Si un parent vient me voir pour une situation: référer à la police.

Si un témoin vient me voir: prendre sa version, puis rencontrer la victime par la suite.

Si la situation implique une personne majeure: référer à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Plusieurs étapes du processus sont délicates il est donc important d'intervenir avec doigté:

Confisquer le téléphone: mais si le jeune ne collabore pas, c'est le service de police qui fera la confiscation.

Communiquer avec les parents pour expliquer la situation et accueillir leurs réactions et offrir du soutien.